



Erreur de mon assureur auto

Par **Sam777**, le **06/04/2013** à **16:03**

Bonjour et merci de prendre le temps de me lire

Je viens d'avoir mon permis de conduire après avoir fait conduite accompagnée. Jusqu'ici aucun problème avec mon assureur qui m'a assuré lors de ma conduite sur la voiture de mon père une 407

Lors de l'obtention de mon permis là encore aucun problème pour mon inscription en tant que second conducteur sur le contrat de mon père mais voilà qu'une semaine après coup de téléphone de l'assureur :

Il y a eu une erreur on ne peut pas assurer un jeune conducteur sur un voiture possédant 140 chevaux

La seule solution proposée par l'assureur est de m'enlever du contrat sinon ils résilieront le contrat de mon père à la date anniversaire comme la loi les y autorise !

Alors que faire ? Sachant que j'ai été assuré par la même assurance sur la même voiture et que l'erreur est entièrement du côté de l'assureur ? Il n'avait qu'à vérifier, il possédait tous les documents nécessaire pour refuser de m'assurer au départ et ne l'a pas fait !

Merci de vos conseils

Par **chaber**, le **06/04/2013** à **16:54**

bonjour

Il faut différencier la conduite accompagnée qui n'est que ponctuelle.

Etant maintenant désigné comme second conducteur, vous avez autant de droit de conduite que votre père.

Une société d'assurances a des règles de souscription. Elle a le droit de refuser une conduite régulière pour un véhicule d'une puissance supérieure à 136 cv.

Dans votre cas une erreur de leur part a été commise.

Comme l'assureur veut la rectifier en vous excluant, il y a deux solutions:

- ou votre père négocie avec l'assureur une résiliation immédiate amiable (demande par lui-même)

- ou votre père laisse le contrat en l'état de demande lui-même la résiliation pour la date anniversaire.

Il vaut toujours mieux demander une résiliation soi-même que d'être résilié légalement sans motif par l'assureur. C'est plus facile pour se réassurer

Par **Sam777**, le **06/04/2013 à 18:04**

Merci de votre réponse

J'ai donc le permis mais j'aurai mieux fais de m'acheter un cheval avec le prix que cela m'a coûter puisqu'il ne peut me servir à rien

Les assureurs sont quand même des charlatans, ils commettent des erreurs puis en font payer les frais aux autres et avec des motifs légaux en plus

On finit par comprendre les gens qui en désespoir de cause roulent sans assurance ou sans permis

Merci encore de votre réponse
Cordialement

Par **Lag0**, le **06/04/2013 à 19:44**

Bonjour,

Vous savez, il existe de très nombreuses autos de moins de 140cv, la mienne en fait 55 !
(et je ne suis pas jeune conducteur, permis depuis 30 ans).

Par **Sam777**, le **07/04/2013 à 00:24**

C'est vrai mais je n'ai pas les moyens ni le besoin d'une voiture, être second conducteur sur celle de mon père serait la meilleur solution et sa voiture à 140 cv

Bref merci pour votre aide, mon père a apparemment trouver un autre assureur qui lui veux bien m'inscrire en second conducteur, nous allons donc faire le nécessaire pour nous assurer

chez lui
Bien cordialement